

**DECISION**

Objet : Commande publique/Marchés publics – Zones à urbaniser - avenant n° 1  
Marché 2022.15

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;  
Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération du conseil municipal de Romorantin-Lanthenay en date du 16/07/2020 portant délégation d'attributions au Maire de Romorantin-Lanthenay ;  
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2123-1, R 2123-1-1° et R 2194-2 ;  
Considérant le marché relatif aux zones à urbaniser ;  
Considérant le marché relatif au programme des zones à urbaniser ;  
Considérant l'attribution du marché à l'entreprise SOTRAP, domiciliée rue de Plaisance à Romorantin-Lanthenay (41200), pour un montant ttc 250 999,67 euros (209 166,39 euros ht).  
Considérant l'avenant n° 1 qui a pour objet d'augmenter le montant du marché, afin de tenir compte de travaux complémentaires.

- DECIDE -

Article 1 : Un avenant n° 1 est passé avec l'entreprise SOTRAP pour augmenter le montant du marché relatif au programme des zones à urbaniser.

Article 2 : Le montant de l'avenant est de 17 236,02 euros ttc, portant le montant du marché à la somme de 268 235,69 euros ttc.

Article 3 : Les autres clauses du marché ne sont pas modifiées.

Article 4 : La Direction générale des services et M. le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

A Romorantin-Lanthenay, le 29/06/2023



Pour le Maire,  
Adjoint,

M. SEGUIN

Le Maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

30 JUIN 2023

Publié ou notifié le

30 JUIN 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : ~ 5 JUIL 2023